



---

Municipalité a conclu un contrat du 1er janvier au 31 décembre 2023. Cette liste est publiée sur le site Internet de la Municipalité.

**2024-02-032      6.0 MANDAT – SERVICE INFORMATIQUE**

CONSIDÉRANT les modalités prévues à la Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels (communément appelée « Loi 25 »),

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut se conformer à la nouvelle loi 25 sur la protection des renseignements personnels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacynthe Potvin  
appuyé par Richard Hébert

IL EST RÉSOLU

DE MANDATER Accès Info afin d'accompagner la Municipalité dans la sécurisation du système informatique;

Adoptée à la majorité des conseillers. ères

**2024-02-033      7.0 FIN DE PROBATION - JOURNALIER**

ATTENDU QUE le Conseil municipal a procédé par résolution 2023-08-210 à l'embauche de monsieur Jean-Philippe Hébert au poste de journalier;

ATTENDU QUE cet employé répond aux attentes de la Municipalité et qu'il y a lieu de le confirmer dans son poste;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Grégoire  
appuyé par Pierre Letendre

ET résolu de confirmer monsieur Jean-Philippe Hébert dans son poste de journalier pour la Municipalité de Saint-Jude.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

**2024-02-034      8.0 APPROBATION – RÉMUNÉRATION DES EMPLOYÉS – INDEXATION 2024**

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser l'indexation de la rémunération des employés de la Municipalité de Saint-Jude;

ATENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du tableau indiquant l'indexation de la rémunération des différents départements et qu'il s'en déclare satisfait ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert  
appuyé par Francis Grégoire

ET résolu

D'ACCEPTER, tel que présenté, le tableau de l'indexation de la rémunération des employés de la Municipalité de Saint-Jude

ET

D'APPLIQUER la rémunération rétroactivement au 1er janvier 2024.

Adoptée à la majorité des conseillers. ères

2024-02-035

**9.0 APPROBATION – RÉMUNÉRATION DES POMPIERS – INDEXATION 2024**

ATTENDU QU'il y a lieu de réviser l'indexation de la rémunération des pompiers de la Municipalité de Saint-Jude;

ATENDU QUE le Conseil municipal a pris connaissance du tableau indiquant l'indexation de la rémunération selon les différents postes et qu'il s'en déclare satisfait ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Letendre  
appuyé par Jacynthe Potvin

ET résolu

D'ACCEPTER, tel que présenté, le tableau de l'indexation de la rémunération des pompiers de la Municipalité de Saint-Jude

ET

D'APPLIQUER la rémunération rétroactivement au 1er janvier 2024.

Adoptée à la majorité des conseillers. ères

2024-02-036

**10.0 NOMINATION DE DÉLÉGUÉ AU COMITÉ DE LA DÉMOLITION**

Sur la proposition de Richard Hébert  
Appuyée par Jacynthe Potvin

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Mme la conseillère Anolise Brault et M le conseiller Francis Grégoire et M le conseiller Pierre Letendre à titre de délégué au comité de démolition.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2024-02-037

**11.0 HEURES OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT la résolution 2023-11-267 sur les nouvelles heures d'ouverture du bureau municipal;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu lieu de modifier les heures d'ouverture du bureau municipal afin offrir plus de temps de service pour les citoyens(ennes)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacynthe Potvin  
appuyé par Francis Grégoire

ET résolu qu'à compter du 5 février, que les heures d'ouverture des bureaux municipaux soient les suivantes :

- Du lundi au jeudi de 8h30 à midi et de 12h30 à 16h30

Adoptée à la majorité des conseillers. ères

2024-02-038

**12.0 MANDAT – ARCHITECTE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

CONSIDÉRANT QUE pour déposer un projet au programme PRACIM, la Municipalité doit fournir des plans préliminaires préparés par un architecte avec la demande d'aide financière;

---

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire présenter un projet pour une la construction d'une nouvelle caserne à Saint-Jude;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'avoir aussi entre les mains les plans et devis de construction du projet lors de l'obtention de l'aide financière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacynthe Potvin  
appuyé par Pierre Letendre

ET résolu

DE MANDATER la firme d'architectes UN À UN au coût total de 48 880\$ plus taxes applicables, afin de réaliser les plans préliminaires et tout ce qui englobe l'avant-projet, les plans et devis définitifs de la construction ainsi que le suivi des soumissions pour le projet de la nouvelle caserne à Saint-Jude.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2024-02-039

### **13.0 ADJUDICATION – TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE DU CENTRE**

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public du 11 janvier 2024 concernant le choix d'un entrepreneur pour la réalisation de ces dits travaux;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture des soumissions s'est tenue publiquement le 1<sup>er</sup> février 2024 à 11h00 en présence de Mme Julie Clément, directrice générale, M. Charles Damian, Gestionnaire en l'ingénierie à la MRC des Maskoutains et M. David Jacob, inspecteur municipal et dont le procès-verbal est remis aux membres du conseil;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la recommandation de M. Charles Damian, Gestionnaire à l'ingénierie de la MRC des Maskoutains;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité bénéficie d'une aide financière du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), 2019-2024 afin de réaliser les travaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Grégoire  
appuyé par Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU:

D'ADJUGER le contrat de réfection de la rue du Centre au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Excavation M. Leclerc., pour un montant de 427 330,82\$, taxes incluses;

ET

DE PRÉSENTER ces travaux au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ), 2019-2024.

Adoptée à la majorité des conseillers.ères

2024-02-040

### **14.0 ENGAGEMENT - BIODIVERSITÉ**

ATTENDU QUE les scientifiques signalent un effondrement de la biodiversité qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde ;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec s'est engagé à adopter un Plan Nature 2030 qui précisera comment la société québécoise participe à l'atteinte des objectifs et cibles du cadre mondial de la biodiversité ;

ATTENDU QUE la perte de la biodiversité et les mesures d'intervention nécessaires sont une responsabilité partagée par l'ensemble des composantes de la société ;

ATTENDU QU'il y a urgence d'agir pour freiner la perte de biodiversité, la disparition d'espèces menacées et la destruction d'écosystèmes uniques ;

ATTENDU QUE les villes et municipalités, sont des acteurs incontournables de la préservation de la biodiversité par les pouvoirs qu'elles possèdent sur l'aménagement de leur territoire ;

ATTENDU QUE chaque ville et municipalité possède une portée d'action et des contraintes à la prise d'action propre à elle.

ATTENDU QUE les diverses consultations réalisées par le Conseil régional de l'environnement (CRE) de la Montérégie, ont mené à la priorisation de cibles. Parmi celles-ci, nous retrouvons en outre les cibles suivantes :

- Cible 4 : Protéger les **espèces menacées ou vulnérables** (EMV) et faire progresser leur rétablissement au Québec.
- Cible 6 : Assurer la **durabilité de l'agriculture** et de l'aquaculture, et réduire les risques de pollution affiliés.
- Cible 5 : Éviter l'introduction d'**espèces envahissantes exotiques** (EEE) et des pathogènes préoccupants et freiner leur propagation.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Grégoire  
appuyé par Richard Hébert

QUE la Municipalité de Saint-Jude s'engage à poursuivre les actions à l'échelle de son territoire ou de la Montérégie pour lesquelles elle s'est engagée ou elle s'engagera par la voie de son conseil afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan Nature 2030, notamment pour les cibles suivantes:

- Cible 5: Éviter l'introduction des espèces exotiques envahissantes et des pathogènes préoccupants et freiner leur propagation;
- Cible 6: Assurer la durabilité de l'agriculture et de l'aquaculture, de réduire les risques de pollution affiliés;
- Cible 13: Améliorer le partage de connaissance, la consommation et la sensibilisation pour mobiliser l'ensemble de la société pour la conservation de la diversité.

À COLLABORER avec les autres villes, municipalité, MRC, parties prenantes et les communautés autochtones afin d'atteindre les cibles du Plan Nature 2030;

À PASSER à l'action rapidement en travaillant de manière collaborative avec les différents acteurs du territoire et en consolidant des projets existants;

À IDENTIFIER les espèces menacées ou vulnérables (EMV) présentes sur le territoire et évaluer les actions pouvant être menées pour réduire les menaces et contribuer à leur rétablissement.

Adoptée à la majorité des conseillers.ères

2024-02-041

### 15.0 LOTISSEMENT – COMPENSATION POUR PARCS ET TERRAIN DE JEUX

CONSIDÉRANT QUE la demande de lotissement sur la propriété de La Fabrique de la paroisse de Saint-Jude en vue de l'acquisition d'une parcelle par la Municipalité créant ainsi les lots portant les numéros 6 617 764 et 6 617 763 pour des fins d'implantation d'un service d'utilité publique ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Municipal a accordé la dérogation mineure N° 2023-06 à La Fabrique de la paroisse de Saint-Jude lui permettant de déroger aux normes minimales de marge arrière ;

CONSIDÉRANT le paragraphe deuxième de l'alinéa premier de l'article 5.4 du Règlement de lotissement de la municipalité de Saint-Jude, cette demande de lotissement est réputée conforme ;

CONSIDÉRANT le règlement de lotissement concernant les dispositions applicables au fonds de parcs et terrains de jeux s'applique en l'occurrence ;

CONSIDÉRANT l'engagement écrit de la Municipalité de Saint-Jude, agissant à titre de mandataire pour La Fabrique de la paroisse de Saint-Jude, lequel est exigé en vertu de l'article 3.3.6 du règlement de lotissement.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Hébert  
appuyé par Francis Grégoire

IL EST RÉSOLU :

DE FACTURER à la Municipalité de Saint-Jude, agissant à titre de mandataire pour La Fabrique de la paroisse de Saint-Jude la somme de 6 405.26 \$ représentant 10% de la valeur uniformisée inscrite au rôle d'évaluation pour le nouveau lot créé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2024-02-042

#### **16.0 DÉSIGNATION – INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a procédé, par résolution 2023-04-126, à l'embauche de monsieur Emyl Ferland au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement;

CONSIDÉRANT QUE depuis, son entrée en poste, il y a eu des ajouts et des modifications à certains règlements énumérés dans la résolution d'embauche de monsieur Emyl Ferland

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu de mettre à jour cette liste de règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Letendre  
appuyé par Jacynthe Potvin

ET RÉSOLU

D'AUTORISER monsieur Emyl Ferland à délivrer des constats d'infraction pour et au nom de la Municipalité de Saint-Jude en vertu de tous règlements de la Municipalité ainsi que ceux dont la Municipalité doit appliquer;

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

#### **17.0 DÉPÔT DU SOMMAIRE DE L'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS DE JANVIER 2024**

La directrice générale et greffière trésorière dépose devant le conseil municipal le sommaire de l'émission des permis pour le mois de janvier 2024.

#### **18.0 ADOPTION DU 2<sup>E</sup> PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 551-2024 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 434-2006 INTITULÉ RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE - REPORTÉ**

CE POINT A ÉTÉ REPORTÉ À UN SÉANCE ULTÉRIEURE

2024-02-043

**19.0 TOURS DE TRANSMISSION SITUÉE SUR LE LOT 3 334 489**

CONSIDÉRANT la résolution 2024-01-029 ;

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par la Municipalité afin d'acquérir la tour de transmission pour l'alimentation internet à la station pompage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Grégoire  
appuyé par Pierre Letendre

QUE la Municipalité de Saint-Jude acquiert, à coût symbolique d'un dollar (1\$), la tour de transmission situées sur le lot 3 334 489;

Adoptée à l'unanimité des conseillers. ères

2024-02-044

**20.0 DÉPÔT DE PROJET – FOND DE DÉVELOPPEMENT RURAL –  
AMÉLIORATION DU PARC DU CENTRE COMMUNAUTAIRE**

CONSIDÉRANT QUE Parc de la rue du Centre nécessite plusieurs améliorations afin de rendre l'endroit plus accessible et sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité pourrait bénéficier d'une aide financière avec le Programme de Fond de développement rural afin de réaliser les travaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire soumettre une demande d'aide financière dans le cadre de l'appel de projets fait par le Programme de développement rural;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Grégoire  
appuyé par Richard Hébert

AUTORISER le dépôt du projet afin d'être éligible à une aide financière disponible à travers le Programme du Fonds de développement rural;

AUTORISER madame Julie Clément, directrice générale, à signer tout document relatif au projet « Amélioration du Parc du centre communautaire », et ce, pour et au nom de la municipalité de Saint-Jude.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2024-02-045

**21.0 ADOPTION – POLITIQUE D'AIDE À L'ÉLITE SPORTIVE**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut soutenir le développement de l'excellence sportive des jeunes athlètes de Saint-Jude de niveau provincial, national, continental et international;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité veut aider l'athlète à combler ses besoins financiers afin de lui permettre de participer à des compétitions d'envergures;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière est à la disposition des jeunes athlètes de Saint-Jude;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacynthe Potvin  
appuyé par Richard Hébert

IL EST RÉSOLU

D'ADOPTER la politique d'aide à l'élite sportive afin de soutenir le développement de l'excellence sportive des jeunes athlètes de Saint-Jude.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

2024-02-046

**22.0 JOURNÉE DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE – PROCLAMATION**

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement ;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire est un problème intimement lié à la pauvreté et à celui de la pénurie de relève et de main-d'œuvre Qualifiée ;

CONSIDÉRANT QUE les journées de la persévérance scolaire ont été organisées du 12 au 16 février 2024, sous le thème « Pour leur futur, persévérer se conjugue au présent », lesquelles se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire et sont ponctuées d'une centaine d'activités dans les différentes communautés et écoles de la MRC des Maskoutains ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Grégoire  
appuyé par Pierre Letendre

IL EST RÉSOLU :

AUTORISER la dépense et la distribution d'objet promotionnel dans le cadre de la campagne *Journée de la Persévérance 2024*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

**23.0 PÉRIODE DE QUESTION**

Conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* une période de questions est offerte à l'assistance.

2024-02-047

**24.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

ATTENDU QUE les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Pierre Letendre  
appuyé par Francis Grégoire

et résolu de lever la séance à 20h27.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.ères

Je, Anolise Brault, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 LCV

\_\_\_\_\_  
Julie Clément,  
Directrice générale et  
greffière-trésorière

\_\_\_\_\_  
Anolise Brault,  
Mairesse suppléante